

## IMPORTANT

### PROCÉDURE D'APPROBATION

L'objectif du Règlement numéro R-200 relatif aux usages conditionnels vise à autoriser, malgré le règlement de zonage en vigueur, certains usages dans certaines zones et ce, selon les critères et objectifs établis à l'article 30 du règlement.

- Le requérant d'un permis ou d'un certificat pour un usage conditionnel doit, en plus des documents et des informations prévues aux autres règlements d'urbanisme, transmettre en deux (2) exemplaires papier et en un (1) exemplaire électronique facilement consultable, le formulaire de demande d'usage conditionnel ainsi que tous les documents nécessaires à l'étude.
- Des frais de 300 \$, plus les frais de l'avis public, sont applicables à la demande d'usage conditionnel et sont payables en argent comptant, par chèque ou par paiement direct lors du dépôt de la demande et sont non remboursables, à savoir;
- Toute demande est analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité est formé de sept (7) citoyens, de deux (2) conseillers municipaux et d'une (1) personne ressource. Il étudie les demandes de permis d'usage conditionnel et formule des recommandations au conseil municipal.
- Le CCU peut visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande, au besoin.
- **Tout citoyen qui le désire peut se présenter devant le CCU pour expliquer sa demande. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel et reste impartial lors des représentations.**
- Le conseil municipal, suite à l'étude de la demande et du rapport du CCU relatif à cette dernière, accorde ou refuse le permis d'usage conditionnel. De plus, il peut exiger toute condition qu'il juge nécessaire au plan. Cette décision du conseil doit être rendue par résolution.

### ÉTAPES D'APPROBATION D'UN PERMIS D'USAGE CONDITIONNEL

1. Dépôt de la demande au service d'urbanisme de la municipalité,
2. Analyse de la demande par le service d'urbanisme afin de s'assurer qu'elle est conforme et complète
3. Analyse de la demande par le CCU et transmission de leur recommandation au Conseil municipal
4. Adoption d'une résolution par le Conseil municipal, approuvant ou refusant la demande
5. Si le projet est approuvé par le Conseil municipal et qu'il est conforme à l'ensemble de la réglementation municipale, émission du permis ou du certificat par le service d'urbanisme (les frais du permis ne sont pas inclus dans la demande)



## **Formulaire de demande de permis d'usage conditionnel**

Service d'urbanisme

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

### **Requérant**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **Propriétaire, si différent du requérant**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **Immeuble visé**

Adresse : \_\_\_\_\_

Lot (s) : \_\_\_\_\_

Rang (s) : \_\_\_\_\_

### **Description du projet**

**N.B. Si les espaces sont insuffisants pour répondre aux questions, joignez une (des) feuille (s) supplémentaire en annexe.**

### **Document à déposer avec le formulaire :**

*Voir l'article 16 du règlement relatif aux usages conditionnels pour la liste et les détails exhaustifs sur les documents qui doivent accompagner une demande*

- Le formulaire de demande dûment complété;
- Le paiement des frais reliés à la demande;
- Une lettre de procuration signée par le propriétaire permettant au requérant de faire la demande de dérogation mineure en son nom (si le demandeur est une autre personne que le propriétaire);
- La description détaillée de la nature de l'usage conditionnel projeté et des travaux requis;
- Une justification écrite de la pertinence du projet en lien avec les critères d'évaluation pertinent à la demande d'usage conditionnel;
- Une description textuelle, cartographique et visuelle du milieu d'implantation;
- Des photos de l'immeuble et des lieux.
- Tout autre document nécessaire à la bonne compréhension de la demande d'usage conditionnel.

Des informations additionnelles peuvent être demandées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou le fonctionnaire désigné afin de compléter l'étude et d'avoir une bonne compréhension du dossier.

### **FAIRE PARVENIR À :**

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
Service de l'urbanisme  
Jean-Benoît Grégoire  
1900, montée de la Réserve  
Notre-Dame-de-la-Merci (Québec)  
J0T 2A0  
Tél : (819) 424-2113 poste 7230  
Télécopieur : (819) 424-7347  
Courriel : urbanisme@mun-ndm.ca

### **Déclaration**

Par la présente, je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare que les renseignements  
(lettres moulées)  
fournis ci-dessus sont complets et exacts. Dans le cas où ma demande de permis d'usage conditionnel est accordée, je me conformerai à celle-ci et à toute condition y étant rattachée ainsi qu'aux lois et règlements applicables.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.  
(municipalité) (date)

Par : \_\_\_\_\_

(Requérant)

### **RÉCEPTION DE LA DEMANDE**

(Réservé à l'usage de la municipalité)

Matricule : \_\_\_\_\_ Numéro de la demande : \_\_\_\_\_

Encaissement des frais par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Transmise au Comité consultatif d'urbanisme le : \_\_\_\_\_

Décision du Conseil municipal le : \_\_\_\_\_

Émission du certificat d'autorisation, le cas échéant le : \_\_\_\_\_